

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 9 décembre 2020 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
SUBVENTIONS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Demande de
subvention auprès
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse et du
département de
l'Aude dans le cadre
du contrat ZRR :
réhabilitation du
réseau
d'assainissement
des eaux usées sur
la rue Marfan :
commune de
CASTELNAUDARY

Présents : Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
3 décembre 2020

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

1 0 DEC. 2020

PAR PUBLICATION
LE

Procurations : Préscillia GRANIER à Audrey GAIANI, Bernard GRIMAUD à Elisabeth ESCAFRE, Benoît MERLIN à Martine PUEBLA, Bernard PECH à Christophe PRADEL.

1 0 DEC. 2020

PAR DELEGATION
LE

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, François DEMANGEOT, Thierry LEGUEVAQUES, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Audrey GAIANI.

Signature

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
 Reçu en préfecture le 10/12/2020
 Affiché le
 ID : 011-200035855-20201209-20200225-DE

20200225

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que, dans le cadre du contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (ZRR) qui lie l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de l'Aude et le SSO pour la période 2019-2021, il a été programmé les travaux ci-dessous.

| Maître d'ouvrage | Intitulé de l'opération | Localisation | Année de démarrage des travaux | Montant de l'opération (en HT) | Assiette de l'aide de l'agence (en HT) | Taux d'aide de l'agence (sur « assiette aide agence ») | Montant de l'aide de l'agence (en HT) | Taux d'aide du CD11 (sur « Montant de l'opération ») | Montant de l'aide du CD11 (en HT) |
|------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| CCCLA | Réhabilitation réseau assainissement eaux usées rue MAFAN (55 ml) | CASTELNAUDARY | 2021 | 50 000 € | 19 250 € | 70 % | 13 475 € | 10 % | 5 000 € |

Depuis la signature du contrat ZRR, ces travaux ont été réévalués par CETUR ENGENIERIE. Suite à cette réévaluation Monsieur le Président sollicite le Conseil Communautaire afin de déposer les dossiers de demandes de subventions correspondant au projet suivant :

| Maître d'ouvrage | Intitulé de l'opération | Localisation | Année de démarrage des travaux | Montant de l'opération (en HT) | Assiette de l'aide de l'agence (en HT) | Taux d'aide de l'agence (sur « assiette aide agence ») | Montant de l'aide de l'agence (en HT) | Taux d'aide du CD11 (sur « Montant de l'opération ») | Montant de l'aide du CD11 (en HT) |
|------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| CCCLA | Réhabilitation réseau assainissement eaux usées rue MAFAN (55 ml) | CASTELNAUDARY | 2021 | 36 879,03 € | 19 250 € | 70 % | 13 475 € | 10 % | 3 687,90 € |

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

DECIDE, dans le cadre du contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale (ZRR) qui lie l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département de l'Aude et le SSO pour la période 2019-2021 de solliciter les différents dossiers de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département pour le projet suivant : Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées rue MAFAN : commune de Castelnaudary.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subvention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20201209-20200225-DE

20200225

Castelnaudary, le 9 décembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER.

